



Régularisation charges

Par PBK93

Bonjour,

J'ai été locataire d'un appartement pendant trois ans de 2019 à 2022. Mon ancienne propriétaire vient de me contacter en juin 2024 pour me réclamer 1.100 euros de charges impayées. Le compteur d'eau chaude dysfonctionnait dans l'immeuble et le syndic aurait procédé à une régularisation des vraies consommations et des charges récemment. Pendant ces trois ans nous avons bien pourtant payé 120 euros de charges chaque mois. Que puis-je faire ?

Merci !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Dans un premier temps, il faut demander tous les justificatifs de cette somme :

Les factures de fournisseurs d'eau et d'énergie, les relevés de compteur, le décompte de charges du syndic, le PV de l'AG approuvant les comptes, le mode de calcul du m3 d'eau chaude.

Ayant payé chaque mois 120 euros de provisions, celles-ci doivent être déduites du total des dépenses réelles qui vous sont imputées. Ces provisions ont sans doute déjà été déduites dans la régularisation des charges lors de votre départ : à vérifier aussi.

Au besoin demander de l'aide à votre ADIL.